



# **TDD - Codep25 :**

## **Trophée du Doubs**

### **Règlement**

Adoption : CA du 14/02/2019  
Entrée en vigueur : 19/02/2019  
Modification : 19/09/2019  
Validité : permanente  
Nombre de pages : 2

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

## **1. OBJET**

Le « Trophée du Doubs » (TDD) est un circuit promotionnel de compétitions Adultes organisé par le comité départemental du Doubs.

Il comprend plusieurs étapes indépendantes placées chacune sous l'autorité d'un Juge-Arbitre.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du TDD.

Les dates des étapes du TDD figurent au [calendrier sportif du Codep25](#) (disponible sur le site) et sont envoyées aux clubs au plus tard début septembre de la saison en cours.

## **2. CRITERES DE PARTICIPATION**

### **2.1. Licences, nationalité, catégorie d'âge et surclassement**

La participation est ouverte aux joueurs et joueuses à partir de la catégorie d'âge minimale licenciés, au plus tard la veille de la date de l'étape, à une instance affiliée à la FFBad sans restriction relative à la nationalité.

### **2.2. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)**

Le classement et le CPPH utilisés sont ceux du vendredi précédent de 15 jours la compétition. Les TDD sont réservés aux joueurs classés au **maximum D9** dans la discipline concernée.

Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

### **2.3. Limitation des participants**

La participation est limitée à 60 joueurs au bénéfice des paires formées inscrites dans les deux tableaux puis de la participation féminine et enfin des plus faibles CPPH dans la discipline concernée.

## **3. INSCRIPTIONS**

### **3.1. Diffusion des invitations**

Les invitations sont envoyées à tous les clubs du Codep selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations 4 semaines avant la compétition
- Relances à 2 semaines de la compétition
- Date limite d'inscription : une semaine avant la compétition (soit le samedi 14h)
- Tirage au sort entre 5 et 7 jours avant la compétition
- Envoi des convocations entre 4 et 5 jours avant la compétition (soit le mardi ou mercredi)

### **3.2. Modalités et montants d'inscription**

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement.

Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par le Codep25 aux clubs chaque trimestre ou au moment de l'inscription pour les joueurs hors Codep25.

Les droits d'inscription (participation FFBad de 2€ incluse) sont fixés à :

- 6€ pour un tableau
- 10€ pour deux tableaux

## **4. DEROULEMENT D'UNE ETAPE**

### **4.1. Horaires indicatifs**

Chaque étape se déroulera ordinairement le samedi ou le dimanche entre 8h00 et 18h ou exceptionnellement le samedi entre 13h et 23h.

### **4.2. Tableaux**

La compétition propose 3 tableaux (Double Homme, Double Dame et Double Mixte) découpés en série constitués en fonction des sommes des CPPH des paires.

### **4.3. Structure des tableaux**

Chaque tableau se déroulera en poules uniques de 5 (de préférence) ou de 4.

Les étapes commenceront alternativement par les doubles ou le mixte.

## **5. RECOMPENSES**

Les frais d'inscriptions étant calculés pour équilibrer le budget (aide à l'accueil au club accueillant, frais de JA et participation FFBad), seul un podium mettra en valeur les deux premières paires de chaque série, aucune récompense ne sera distribuée à l'issue d'une étape.

Toutefois, un classement général prenant en compte les résultats des 5 étapes sera fait en fin de saison selon le barème suivant :

- Première place : 5 points
- Seconde place : 3 points
- Troisième place : 1 point

Les meilleurs joueurs au classement général seront récompensés lors de l'Assemblée Générale du CODEP 25 en fin de saison.

## **6. DIVERS**

### **6.1. Volants**

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.